Bulletin du travail

Mars 2017

Cette publication présente un aperçu des principales[1] négociations collectives conclues en mars 2017 (section A), du premier trimestre (section B) et une analyse documentaire (section C).

A. Aperçu du mois de mars

Principales activités de négociation

Négociations en cours en mars :

- **L'Université McGill et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) :** la convention collective couvrant environ 860 analystes et agrégés de recherche prenait fin le 23 avril 2016. Les parties négociaient depuis février 2017 avec l'aide d'un conciliateur nommé par le ministre du Travail du Québec. Le 21 mars, les parties se sont rencontrées afin de discuter de leurs propositions pécuniaires. Des sessions de suivi des négociations sont prévues aux mois d'avril et mai.
- **La ville de Winnipeg et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) :** les conventions collectives couvrant les employés d'intérieur, d'extérieur, le corps de police et les pompiers de la ville de Winnipeg ont expiré le 24 décembre 2016. Les négociations entre les employés d'intérieur et d'extérieur et le SCFP, qui représentait environ 5 000 employés, ont commencé le 6 février 2017. Au début du mois de mars, un conciliateur a été nommé et a rencontré les parties les 13 et 28 mars afin de les aider à conclure une entente. Aucune entente n'a été conclue et d'autres séances de conciliation sont prévues pour le mois d'avril.

Cliquez ici pour une liste mensuelle à jour des Négociations clés.

Règlements conclus

- Les six principales conventions collectives conclues en mars se trouvaient dans le secteur public (couvrant 19 080 employés). Quatre ont été conclues par médiation, une par conciliation et une par négociation.
- Les six conventions ont été conclues dans les sphères de compétence provinciale, soit quatre conclues en Ontario (couvrant 5 130 employés), une au Québec (couvrant 950 employés) et une en Alberta (couvrant 13 000 employés) (Graphique 1).
- La majorité des employés (95 %) ayant conclu une entente au mois de mars, appartenait aux industries de l'éducation, de la santé et des services sociaux (ÉSSS) (18 130 employés) et du transport (950 employés).

Graphique 1 : Conventions collectives conclues, mars 2017

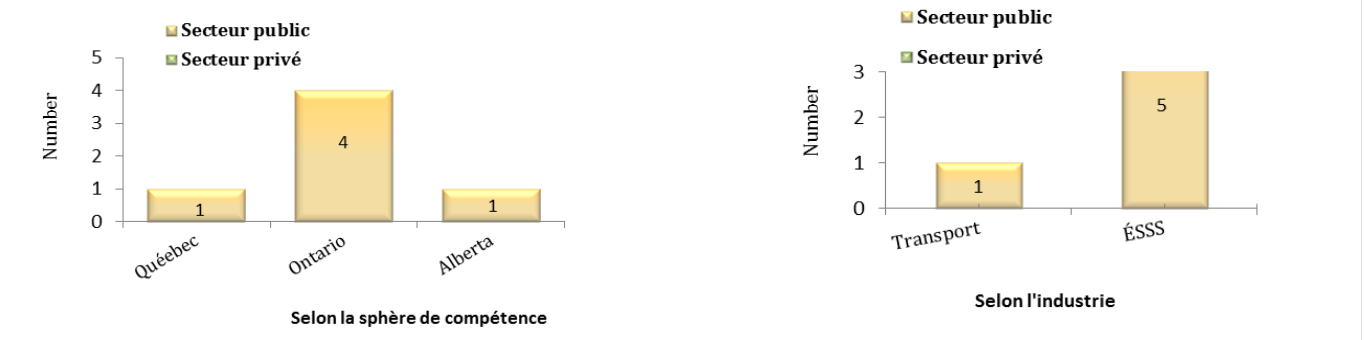

Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la Négothèque. La liste des Règlements ratifiés est aussi accessible en ligne.

Résultats des règlements conclus

Salaires

- Le rajustement annuel moyen du taux salarial de base [2] (pendant la durée de la convention) accordé à 19 080 employés du secteur public ayant conclu une entente en mars, était de 1,3 % (Graphique 2). Lors de la ronde de négociations précédente entre les mêmes parties, le rajustement salarial moyen était presque le double (2,4 %).
- L'Ontario enregistrait le rajustement salarial moyen le plus élevé (2,9 %), négocié entre l'Université Carleton et le Syndicat canadien de la fonction publique. L'Alberta affichait le rajustement salarial le plus faible (1,0 %), négocié entre l'Alberta Health Services et Alberta Union of Provincial Employees, tous les deux se trouvaient dans l'industrie de l'ÉSSS.

Graphique 2 : Rajustements salariaux moyens, mars 2017

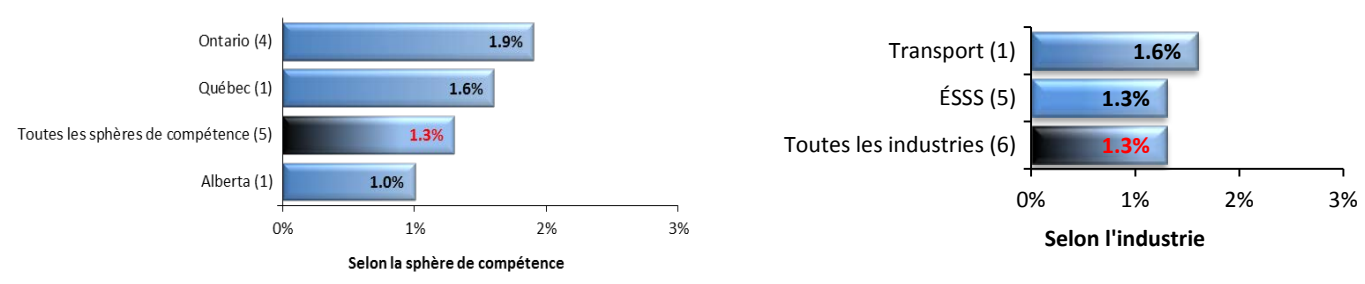

Note : le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses.

Cliquez ici pour plus d'information sur les Règlements salariaux.

Durée des conventions collectives

- La durée moyenne des conventions conclues en mars était de 29 mois, inférieure à la durée moyenne négociée précédemment entre les mêmes parties (36 mois) (Graphique 3).
- Au Québec, l'entente conclue entre Le Réseau de transport de la Capitale et la Fédération des employées et employés de services publics inc. avait la durée la plus longue (60 mois).
- La durée la plus courte des ententes conclues au mois de mars était de 24 mois, entre l'Alberta Health Services et l'Alberta Union of Provincial Employees.

Graphique 3 : Durée moyenne des conventions, mars 2017

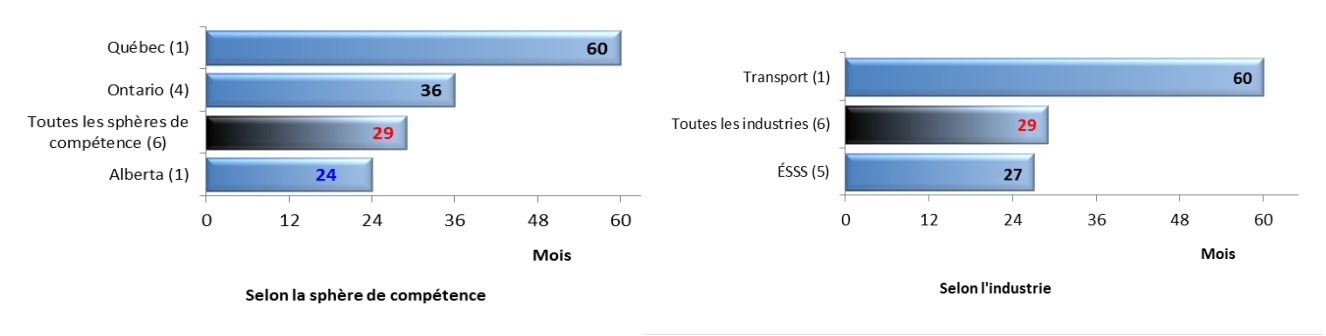

Note : le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses.

Principaux arrêts de travail[3]

- Trois arrêts de travail ont eu lieu en mars, impliquant 2 703 employés et se traduisant par 24 990 jours-personnes non travaillés.

Cliquez ici pour obtenir plus d'information sur les Arrêts de travail au Canada.

B. Aperçu du premier trimestre

- Au cours du premier trimestre de 2017, 20 conventions principales ont été conclues, visant un total de 38 750 employées. Le rajustement annuel du taux salarial de base pour toutes ces conventions était de 1,6 %, légèrement inférieur à celui du dernier trimestre de 2016 (1,3 %).
- Onze de ces conventions collectives ont été conclues par négociation directe. Parmi les neuf conventions restantes, trois l'ont été par conciliation et cinq par médiation.
- La majorité (85 %) des conventions conclues appartenait au secteur public (couvrant 31 190 employés et affichait une augmentation de 1,5 %. Cette augmentation moyenne était légèrement supérieure aux augmentations moyennes enregistrées au cours des trois trimestres précédents.
- Les ententes conclues dans le secteur privé ont donné lieu à une augmentation salariale moyenne de 2,0 %, soit une hausse par rapport au trimestre précédent (1,2 %) (Graphique 4).

Graphique 4 : Rajustements salariaux selon le secteur (trimestriel)

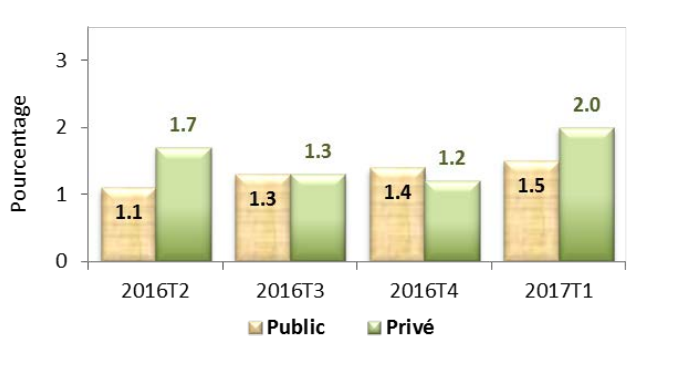

Graphique 5 : Rajustements salariaux selon la sphère de compétence (trimestriel)

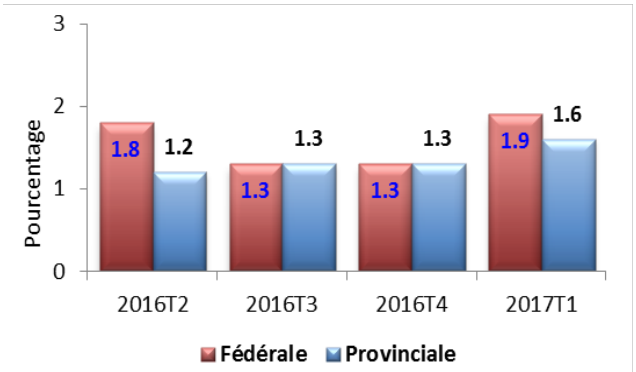

- Dans la sphère de compétence fédérale, deux ententes (couvrant 6 360 employés) ont été conclues et donnaient lieu à une augmentation salariale moyenne de 1,9 %. L'augmentation salariale moyenne des 18 ententes (couvrant 32 390 employés) conclues dans la sphère de compétence provinciale était inférieure à 1,6 % [Graphique 5].
- Parmi les sphères de compétence provinciale, l'Ontario affichait le rajustement salarial le plus élevé (2,9 %) et l'Alberta, le plus faible (1,2 %) (Graphique 6). Le plus grand nombre d'employés ayant conclu une entente se trouvait également en Alberta (45 %, 17 280 employés).
- Selon l'industrie, l'augmentation salariale la plus élevée (2,9 %) a été négociée dans le domaine des loisirs et de l'hôtellerie et couvrait 1 200 employés.
- Parmi toutes les industries, la plus forte proportion d'employés ayant conclu une entente se trouvait dans celle de l'ÉSSS (60 %, 22 970 employés).

Graphique 6: Rajustements salariaux, 2017T1

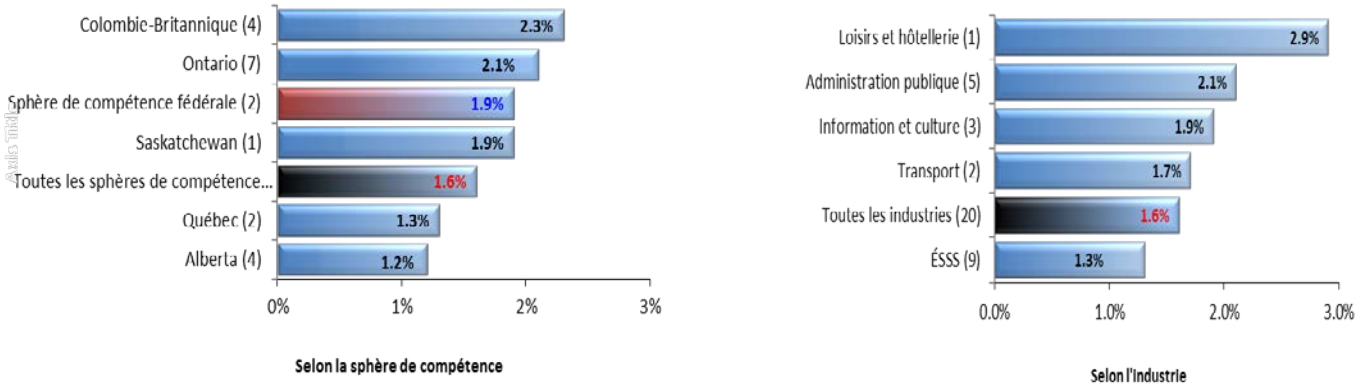

Note : le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses.

Principaux arrêts de travail[4]

- Au cours du premier trimestre, cinq arrêts de travail impliquant 13 103 travailleurs ont eu lieu et se sont traduits par 80 220 jours-personnes non travaillés. Quatre de ces arrêts de travail sont survenus dans les sphères de compétence provinciale, soit deux au Québec, un en Ontario et un en Nouvelle-Écosse. Un arrêt de travail a eu lieu dans la sphère de compétence fédérale.

Veuillez cliquer ici pour de plus amples informations sur les arrêts de travail au Canada.

C. Analyse documentaire

Les études suivantes, relatives au marché du travail et aux relations de travail, ont été publiées récemment :

- Le rapport intitulé, *Les femmes et le travail rémunéré*, et basé sur les données de *l'Enquête sur la population active* de Statistique Canada, examine l'écart entre les sexes quant au taux d'emploi et de chômage, selon diverses caractéristiques personnelles et professionnelles (c.-à-d. la province, l'état matrimonial, le niveau d'éducation, la parentalité, l'industrie et la profession). Le rapport révèle qu'en 2015, 82 % des femmes âgées entre 25 et 65 ans étaient actives sur le marché du travail, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 21,6 % en 1950, et 60,0 % en 1980. Par contre, le taux de participation au marché du travail des hommes âgés entre 25 et 64 ans était en baisse, de 97,1 % en 1950, à 90,9 % en 2015. Les femmes touchaient en moyenne 26,11 $ par heure et les hommes, 29,86 $, ce qui correspond à un ratio de rémunération entre les genres de 0,87 en 2015.
- L'Organisation internationale du travail, dans son rapport intitulé *Vers un meilleur avenir : ce qu'en pensent les femmes et les hommes,* présente les résultats d'un projet de recherche effectué à l'échelle mondiale, et basé sur le *Gallup World Poll*, sur la perception qu'ont les femmes et les hommes envers les femmes et le travail et ce, dans 149 pays et territoires, y compris le Canada. L'enquête portait sur plusieurs sujets, dont les préférences des hommes et des femmes concernant les femmes sur le marché du travail et les principaux défis auxquels les femmes sont confrontées dans leurs pays et territoires. Les résultats démontrent qu'une grande proportion de femmes et d'hommes partage les mêmes points de vue sur la participation des femmes à la vie active. La majorité des femmes préfère travailler et les hommes pensent que les femmes devraient occuper des emplois rémunérés, si elles le souhaitent. Le rapport révèle également que les hommes et les femmes croient que « l'équilibre travail-famille » demeure l'un des plus grands défis que les femmes doivent relever.

Contact

Pour obtenir les précédents numéros du Bulletin du travail ou pour de plus amples information, veuillez communiquer avec la *Division de la recherche et de l'information sur les milieux de travail* ou appeler au 1-877-259-8828. Veuillez utiliser les liens susmentionnés pour nous faire parvenir une copie de votre convention collective ou du protocole d'entente ou autre documentation si vous avez une unité d'entreprise enregistrée auprès du fédéral (100 employés ou plus) ou provincial (500 employés ou plus).

Note : ce bulletin est basé sur les données / informations du mois de mars 2017 recueillies jusqu'au 13 avril 2017. Les données sur les arrêts de travail ont été recueillies jusqu'au 30 avril 2017.

1 Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les principales conventions collectives visant 500 employés ou plus à travers le Canada.

2 Le salaire du taux de base est la plus faible classification utilisée pour les employés qualifiés de l'unité de négociation.

3 Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus. Les données de l'Ontario sont préliminaires

4 Voir note 3